

NOTE D'ANALYSE

sur le plan

« REUSSIR EN LICENCE et lutter contre l'échec à l'université ».

(Présenté par Valerie Pecresse
Ministre de l'Enseignement Supérieur
le 13 décembre 2007)

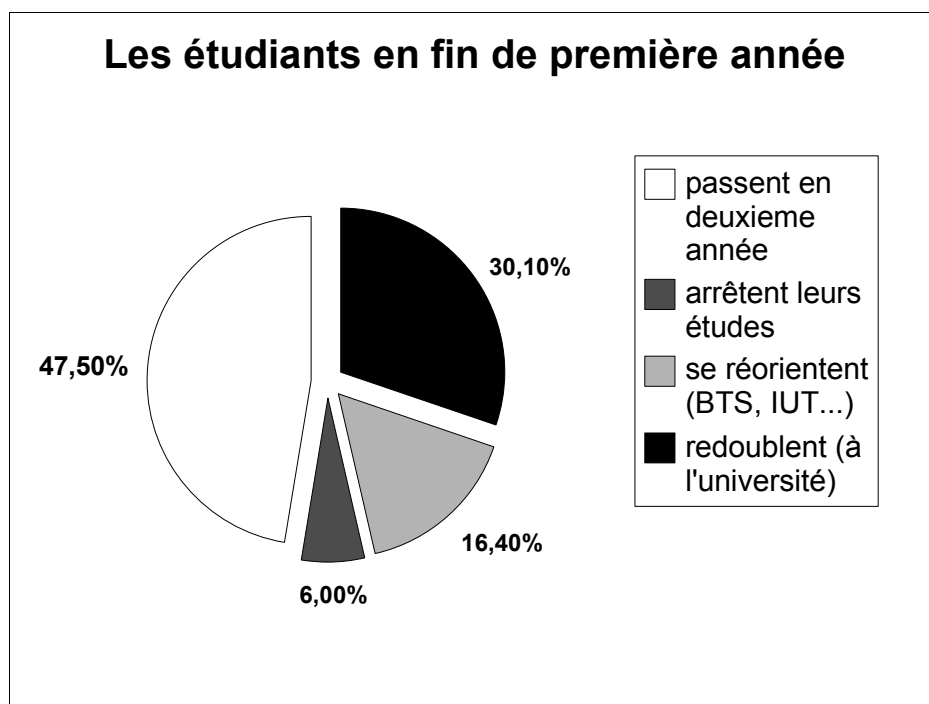


Alors que la mobilisation contre la LRU s'est à peine éteinte dans nos campus, Mme Pecresse a annoncé les grandes lignes de son premier chantier : le Plan « Réussir en licence ». Ce chantier avait déjà été annoncé cet été pendant les pseudos concertations avec les différents acteurs universitaires.

Pendant le mouvement pour l'abrogation de la LRU, bien souvent nous avons expliqué que cette loi était en quelque sorte les fondations de la maison libérale. Ainsi, la libéralisation de l'enseignement supérieur se fera brique par brique sur ces fondations.

Lutte contre l'échec en premier cycle: véritable volonté ou prétexte ?

Pour justifier sa nouvelle réforme, Mme Pecresse montre du doigt l'échec en premier cycle. Ce constat, tout le monde le partage. Chaque année, 80 000 étudiants quittent le système universitaire sans diplôme. Et, en fin de première année, un étudiant sur deux ne passe pas en deuxième année.



La ministre de l'enseignement supérieur explique cet échec par un problème d'orientation. Selon elle, les étudiants échoueraient principalement à cause d'un mauvais

choix d'études.

Il est vrai que l'orientation pose un problème : beaucoup de postes de conseillers d'orientation-psychologues ont été supprimés depuis des dernières années. Cependant, il serait caricatural de croire que lorsque les étudiants s'inscrivent en filières générales (sciences humaines par exemple), où le taux d'échec est important, c'est qu'ils se sont mal orientés et que lorsqu'ils s'inscrivent en classe prépa, IUT, ou BTS (où le taux d'échec est faible) c'est qu'ils se sont bien orientés. En suivant cette logique on pourrait presque dire : les sciences humaines sont de mauvaises orientations, venez donc en filière pro !

La sélection pédagogique : une sélection à peine masquée.

Les données sont simples : il n'y a pas de sélection officielle à l'entrée de l'université, mais il n'y a pas assez d'argent pour assurer des cours de licence dans de bonnes conditions à tous ceux qui viennent s'inscrire.

En découle une première année très sélective que certains enseignants vont jusqu'à qualifier de « boucherie ». Les TD y sont bien souvent surchargés et insuffisants. L'encadrement pédagogique y est très faible voire inexistant. Les modalités de contrôle des connaissances sont des moyens de sélection efficaces : notes éliminatoires, taquets ou planchers, suppression de la compensation annuelle (une fac sur deux), double moyenne, modalités de rattrapage, etc.

La déréglementation des modalités de contrôle des connaissances est une des conséquences de la réforme LMD. Chaque année, des milliers d'étudiants sont victimes de cet écrémage pédagogique. A noter les difficultés pour les étudiants qui cumulent un job avec leurs études, difficultés bien souvent aggravées par l'absence de dispositifs adaptés à l'université (cours en ligne, annales de partiel, etc...).

La sélection sociale : la précarité de milliers d'étudiants au service de l'échec.

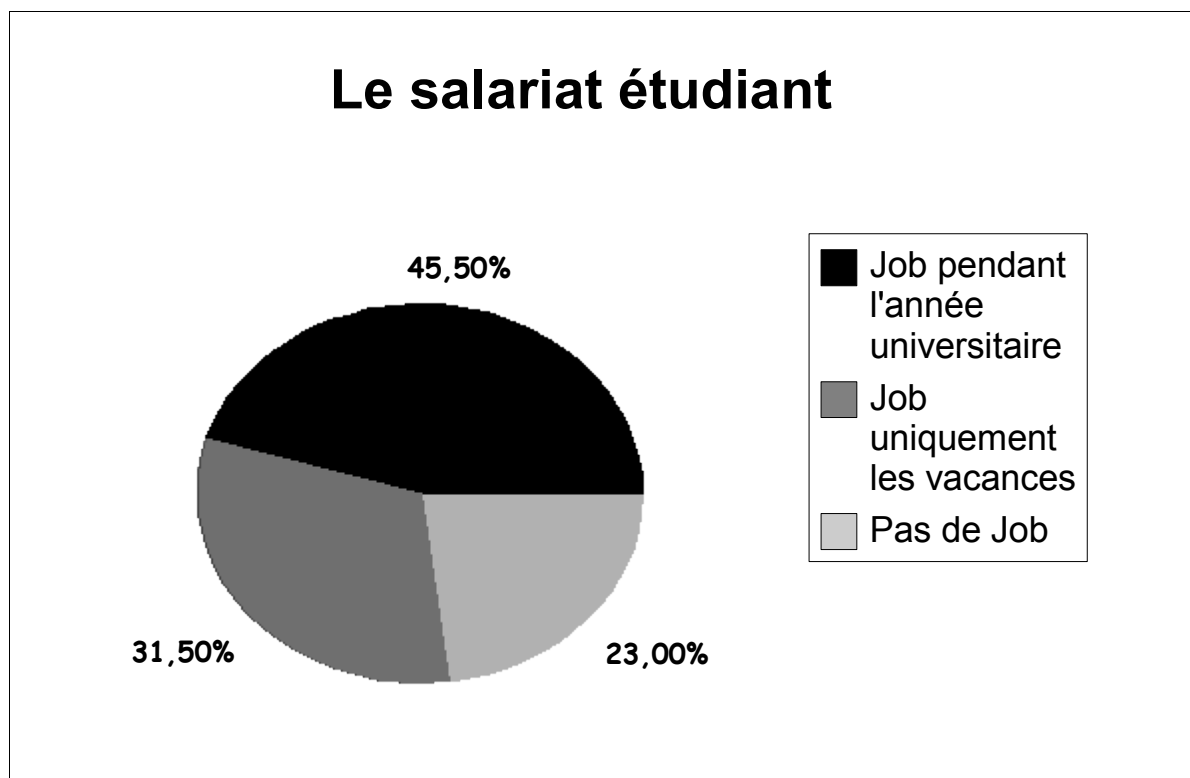
Commençons par quelques chiffres : 800 000 étudiants se salarient pour financer leurs études. 100 000 étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté. Un étudiant salarié a deux fois plus de risques d'échouer qu'un étudiant non-salarié.

La prostitution étudiante, qui a été mise en avant dans l'actualité atteindrait même

entre 40 et 80 000 cas par an.

La sélection sociale est aujourd'hui la première cause de l'échec à l'université. La précarité étudiante provoque aujourd'hui beaucoup d'abandons d'études en cours d'année (dont un grand nombre est provoqué par un cumul job-études).

Le système d'aides sociales (bourses...) calculé presque exclusivement en fonction du revenu des parents (qui provoque la reproduction sociale), les frais d'inscription (parfois illégaux), les dépenses induites par les études (logement, transport, boustifaille, etc...) sont autant de freins à la réussite de beaucoup d'étudiants.



LE CONTENU DU PLAN « REUSSIR EN LICENCE »

La gestion du « flux étudiant » ou l'orientation active.

La LRU met en place une « orientation active » obligatoire dans les lycées. Le plan « Réussir en Licence » prévoit la mise en place de cette orientation dès février 2008.

Pour s'inscrire à l'université, le lycéen devra faire sa demande (pré inscription) dès février. Ensuite le conseil de classe du deuxième semestre et l'université émettent leur avis quant aux choix du lycéen. Le lycéen gardera son choix final mais les orientations défendues par l'université ne seront-elles pas influencées par la nécessité de ralentir les flux étudiants vers les filières « non-rentables » (et/ou saturées) et d'inciter les étudiants à aller vers les filières professionnelles?

Ainsi l'orientation et l'évaluation des licences va se faire en fonction de leurs capacités d'insertion professionnelle à la sortie de la licence. Les universités auront alors tout intérêt à augmenter leurs capacités d'accueil dans les licences professionnalisantes et à réduire les capacités dans les filières générales.

Ensuite, le plan prévoit que dès la fin du premier semestre, un bilan sur la situation de l'étudiant soit effectué. Cependant, le plan « Réussir en licence » donne la responsabilité aux universités de signer un « *contrat de réussite* » avec l'étudiant (projet professionnel notamment). L'étudiant, à la fin du premier semestre, peut soit se réorienter, soit redoubler, soit passer au semestre suivant. Que se passera-t-il si à la fin du premier semestre l'étudiant est en échec et n'a donc pas pu respecter son « *contrat de réussite* »?

Enfin, le premier semestre est pour les jeunes bacheliers une première expérience de l'université, ce qui demande un temps plus ou moins long d'adaptation. Il paraît alors difficile de juger les capacités d'un jeune étudiant sur les trois mois de cours qui constituent le semestre et déterminer ainsi s'il a les capacités de réussir dans sa filière.

**« Mobiliser les filières professionnelles courtes pour la réussite de tous les étudiants »
et mieux s'adapter au marché.**

La professionnalisation de l'enseignement supérieur s'accompagne d'une refonte de la carte des formations de STS et d'IUT « *en lien avec les acteurs locaux* » afin de permettre « *l'élargissement de l'offre des IUT et des STS au profit des étudiants de licence générale* ». Le but est donc de créer des filières courtes, professionnalisantes, qui pourront accueillir tous les étudiants qui auront été découragés de faire une filière générale financée par l'Etat.

Les « acteurs locaux » ont un rôle important dans la constitution des filières professionnelles car l'Etat ne prend plus directement en charge la formation professionnelle des jeunes mais la laisse à la charge des entreprises. A la sortie de leur formation, les étudiants doivent être employables par les entreprises qui financent les filières. Le contenu de ces diplomes sera donc dicté par les besoins du marché.

Cependant on peut remarquer que le plan proposé par le ministère fait preuve de « sélection positive » en ouvrant l'« *accès de droit aux IUT des bacheliers technologiques avec une Mention Bien et Très Bien* », une grande preuve d'ouverture...

Les IUT et STS qui accueilleront plus de 32% (moyenne nationale) de bacheliers technologiques et professionnels auront des bonus (financiers). Les entreprises pourront bénéficier d'avantages financiers (crédits d'impôts) leur permettant de former de la main d'oeuvre à moindre coût (LRU). Ce n'est plus l'intérêt de l'étudiant qui est pris en compte mais bien celui du marché.

**« Rénover le contenu de la licence générale de l'université...
... pour l'inscrire dans la logique d'une maîtrise progressive des
connaissances et des compétences ».**

« La première année, une année fondamentale »... et pluridisciplinaire.

Le ministère de l'enseignement supérieur souhaite renforcer les compétences générales des étudiants en repoussant d'une année la spécialisation (première mesure de découragement?).

Il donne l'exemple du contenu d'une licence de géographie: 4h langues 7h30 géo tutorat, autres matières...

5 heures de cours hebdomadaires sont prévues en « *heures complémentaires*

d'enseignement, soit de tutorat rémunéré soit de monitorat » mais pas d'heures disponibles pour renforcer les TD...Le seul encadrement supplémentaire est le tutorat (1H), bien maigre...

Multiplier les modules sans s'attaquer aux causes de l'écrémage social et pédagogique risque d'aggraver l'échec dès la fin du premier semestre. Ajouter 2 heures de langues vivantes ainsi que plusieurs options, et en contrepartie n'ajouter qu'une heure d'encadrement (qui parfois existe déjà en plus évolué comme à Angers), c'est même aggraver la sélection pédagogique.

La deuxième année, une année d'initiation.

L'étudiant peut enfin se spécialiser dans sa discipline. Mais, afin de le guider, l'université a pour mission de lui faire découvrir le monde professionnel (« *sous forme de séminaires, de forums, de tutorat d'entreprise ...* »). Cette année serait la seule à conserver son format actuel, avec plus de professionnalisation. Tout cela reste bien flou tout de même.

La troisième année, une année professionnalisante.

« L'orientation vers des champs de métiers y sera plus affirmée ». « Tous les étudiants diplômés de Licence disposeront au moins d'un stage validé dans le cursus (dans l'administration, l'enseignement, ou l'entreprise...) ».

La mise en place de stages pourraient sembler bénéfique pour les étudiants. Cependant rendre obligatoire le stage pour plus d'un million d'étudiants par an provoquerait une pression importante sur le marché de l'emploi. Il est déjà difficile pour les universités de garantir un stage de qualité pour les étudiants. Si le stage est rendu obligatoire, une législation doit être mise en place pour prévenir des abus. La pertinence des stages doit être étudiée filières par filières pour ne pas pénaliser les étudiants.

Le stage peut prendre différentes formes. Dans l'enseignement, cela peut s'arrêter à la simple observation. Dans le milieu de l'entreprise, le stage peut prendre une forme « productive » au même titre qu'un salarié.

Certains revendiquent un revenu garanti d' 1/2 smic. Cependant, il y a incohérence. En effet, si l'on fait un stage d'observation dans l'éducation nationale, dans une salle de cours, peut-on revendiquer une rémunération? Et surtout, si le stage prend une forme « productive » au même titre qu'un salarié, il devient injuste de le rémunérer si peu. En effet, aucun travail salarié ne doit être payé en dessous du smic. Il devient plus intéressant pour les employeurs de recruter des stagiaires plutôt que des CDI.

Les capacités d'insertion professionnelle des universités seront évaluées nationalement selon des critères définis par un cahier des charges. En effet: « *Les formations proposées aux étudiants et leurs débouchés d'insertion feront l'objet d'une évaluation, sur la base d'un cahier des charges national élaboré, en concertation avec les partenaires* ».

Ce cahier fixe quatre exigences aux universités :

- 1) Prendre en compte la diversité des étudiants et renforcer l'encadrement pédagogique
- 2) Renforcer la pluridisciplinarité et ménager une spécialisation progressive
- 3) Développer l'ouverture de la licence sur les métiers et faciliter les changements d'orientation
- 4) Assurer une meilleure lisibilité de l'offre de formation .

L'idée générale est de professionnaliser l'offre de formation, en l'adaptant aux exigences du marché. C'est notamment pour cette raison que le ministère de l'enseignement supérieur veut favoriser le développement de filières courtes et professionnalisantes.

Les passerelles entre lycées et universités tendent à être facilitées par l'instauration du bac unique et en repoussant la spécialisation du lycée à la deuxième année universitaire pour les filières générale. Or ces mesures vont amener beaucoup de jeunes à se décourager s'il faut attendre quatre années de plus pour choisir son domaine, et ainsi les amener à préférer des filières plus courtes.

A la fin du premier semestre universitaire, tous les étudiants qui n'auront pas respecté leur « contrat de réussite », se retrouveront orientés activement vers les filières professionnelles. Avec la contractualisation du parcours universitaire, on ne parle plus d'échec mais de réorientation. La précarité étudiante et la reproduction sociale ne trouvent pas de solution dans ce système. Les étudiants les plus défavorisés vont se retrouver « orientés » vers les filières pro. De moins en moins d'étudiants pourront accéder à des études qui garantiront un diplôme valable sur le long terme. La règle générale deviendra pour beaucoup le diplôme poubelle.

Le cadrage national des diplômes et 50 % d'une classe d'âge en licence, deux nouveaux défis de la droite ?

Le communiqué parle de 50% d'une classe d'âge en licence. Mme Pécresse a déjà garanti à l'Unef de recréer un cadrage national des diplômes.

L'objectif des 50% d'une classe d'âge ayant un licence est aujourd'hui une nécessité économique. Les entreprises ont besoins de main d'oeuvre hautement qualifiée et répondant à des exigences de formation pointues et renouvelables (d'où l'intérêt de la

professionalisation). Cet objectif explique peut-être l'absence de sélection affirmée dans la LRU.

Le cadrage national se fera au niveau de la nomenclature des diplômes, pour avoir une plus grande lisibilité nationale. Les universités ont beau avoir une autonomie financière et pédagogique, on leur impose la refonte de la licence. Les IUT et STS répondant à aux besoins du bassin économique local ne pourront être cadrés nationalement. Les licences générales qui subsisteront dans les universités à rayonnement régional se verront imposer la professionnalisation de leur cursus par le cadrage national. Cependant, le peu de contraintes en matière d'encadrement (1h de tutorat), ainsi que l'absence de création de postes laissent présager un taux d'échec toujours élevé.

La politique libérale qui vise à « professionnaliser » le parcours de l'enseignement, va favoriser l'accès aux parcours professionnels (tout en réduisant le nombre d'enseignants...) notamment dans l'enseignement supérieur où les universités seront évaluées en fonction de leurs taux d'insertion professionnelle. Ces mesures s'accompagnent d'incitations financières (crédits d'impôts) de la part de l'état pour que les entreprises investissent dans l'enseignement supérieur diminuant ainsi progressivement la participation de l'Etat dans l'enseignement supérieur.

Avec l'autonomisation financière des universités et la prise en compte plus large de la « rentabilité » des filières, les formations générales (lettres classiques, mathématiques fondamentales, etc) ont très peu de chances de résister à la concurrence sur le « *marché mondial de l'enseignement supérieur* » (Rapport Hetzel). Le gouvernement a déjà annoncé que « *vous pouvez faire des études de lettres classiques, mais le contribuable n'a pas à payer pour vos études* » (N. Sarkozy). L' application de la LRU, s'accompagne d'une refonte de la carte de l'offre de formation universitaire. Seule une dizaine d'universités ayant vocation à avoir un « *rayonnement international* », maintiendront des filières générales d' « élite » .

La libéralisation de l'enseignement supérieur, dans laquelle s'inscrivent la LRU et le plan « Réussir en Licence », va encore creuser un peu plus les différences sociales entre l' « élite » nationale et les plus précaires.

Sources :

- Rapport de la Commission du Débat National « Université-Emploi » présidée par Patrick HETZEL, remis au premier ministre, octobre 2006.
- Rapport de l'Observatoire de la Vie Etudiante, 2007.
- « Les Etudiants en Difficulté, Pauvreté et Précarité », Rapport de l'OVE remis au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, 2003.
- « Réussir en Licence », Valérie Péresse, Communiqué de presse, décembre 2007.
- « L'Enseignement Supérieur en France, Etat des Lieux et Propositions », Rapport établi sous la direction de François Goulard, mai 2007.
- [www.ministere de lens sup et de la recherche.gouv.fr](http://www.ministere.de.lens.sup.et.de.la.recherche.gouv.fr)
- « Lettre à Mesdames et Messieurs les Membres de la Conférence des Présidents des Universités », Nicolas Sarkozy, février 2007.
- « Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités », août 2007.